



Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2017

- Ordre du jour :

[convocation conseil municipal le 18-12-2017.pdf](#)

- Questions diverses

- *Demande de subvention au SICTOM*
- *Plus-value pour les portes de l'église (BOCK)*





Conseil municipal 18 DECEMBRE 2017

Informations diverses:

Rappel concernant les déchets « recyclables »:

Comme vous le savez, l'année 2018 sera une année de changement au SICTOM puisque les « Points d'apport volontaire » vont être supprimés en dehors du verre et que, de ce fait, cartons, papiers, emballages plastiques, ou métalliques, seront ramassés en porte à porte, comme les OM, mais tous les 15 jours seulement. Par contre ce ramassage sera en sacs transparents et non pas en bac. Cela pose des problèmes non négligeables dans nos campagnes: problèmes des animaux qui risquent d'éventrer les sacs et problème de distribution de ceux-ci! Le SICTOM qui a la compétence et qui est payé (via nos factures d'OM) pour cette collecte a redélégué sans compensation (ou quasi) aux communes cette distribution ! Plancher-Bas, par principe, s'y est opposé car pourquoi payer deux fois le même service ! Plusieurs propositions ont été faites par PB: distribution en boîtes à lettres lors du passage OM, distribution à la déchetterie fixe de Champagny... mais toutes ont été écartées. Les autres communes de la CCRC au lieu de faire front commun ont décidé d'accepter de distribuer les sacs en mairie ! Pour ne pas pénaliser nos habitants et notamment nos aînés, nous assurerons donc finalement aussi une permanence mensuelle pour cette distribution, mais là encore: NOUS, VOUS paierez deux fois ce service !





Conseil municipal 18 DECEMBRE 2017

Informations diverses:

Point sur les subventions:

Pour faire suite au précédent CM, je peux d'ores et déjà vous annoncer:

- l'attribution d'une subvention du CD70 pour les tenues de nos pompiers: 1 500 € pour une dépense de 3 000 € minimum: [attribution subvention CPI \(achat de tenues\).pdf](#)
- l'attribution d'une subvention du CD70 de 3 142,80 € pour les travaux d'accessibilité de l'église: [attribution subvention accessibilité église.pdf](#)
- l'attribution d'une subvention de 7 500 € du CD70 de € pour la création d'un terrain multi-activité: [attribution subvention terrain multi activités.pdf](#)

Point sur les travaux:

Concernant les travaux de l'école maternelle, les ordres de missions aux entreprises retenues sont envoyés.





Conseil municipal 18 DECEMBRE 2017

Informations diverses:

Conseil municipal des enfants:

Le samedi 16 11 2017 a vu l'élection de nouveaux enfants des classes de CE2 (Pierre et Louise), CM1 (Soline) et CM2 (Justine et Etienne) élus au sein du CME.





Conseil municipal 18 DECEMBRE 2017

Informations diverses:

Repas des ainés:

Le dimanche 17 décembre 2017 s'est déroulé le repas des Noël des anciens brillamment organisé par Colette Collilieux et ses bénévoles.

Une belle journée et un bon repas apprécié de tous !

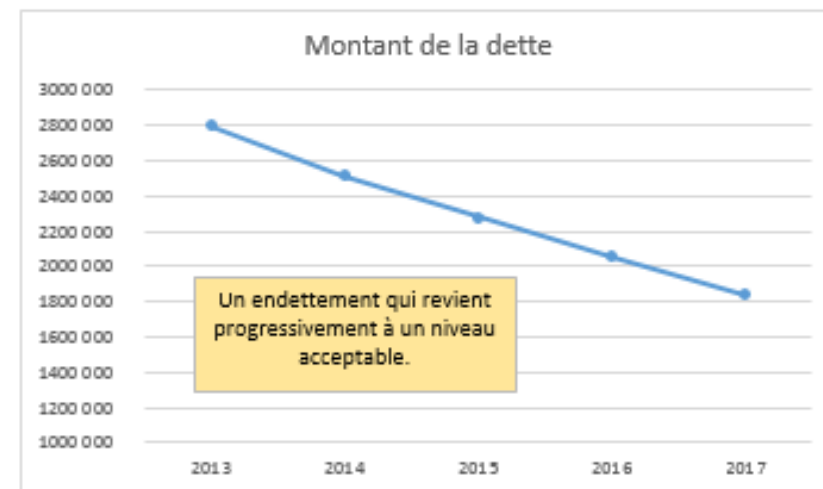
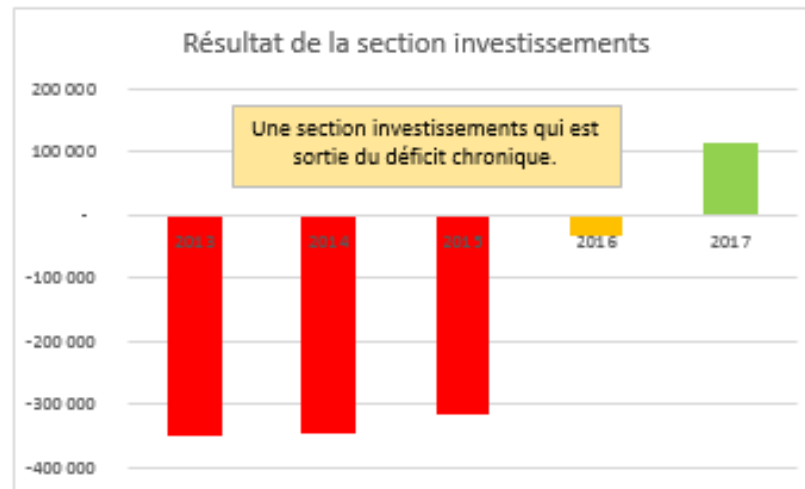
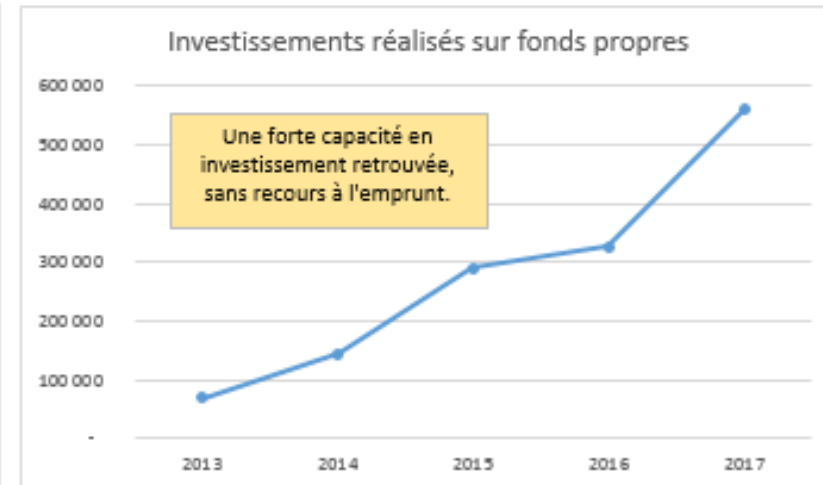
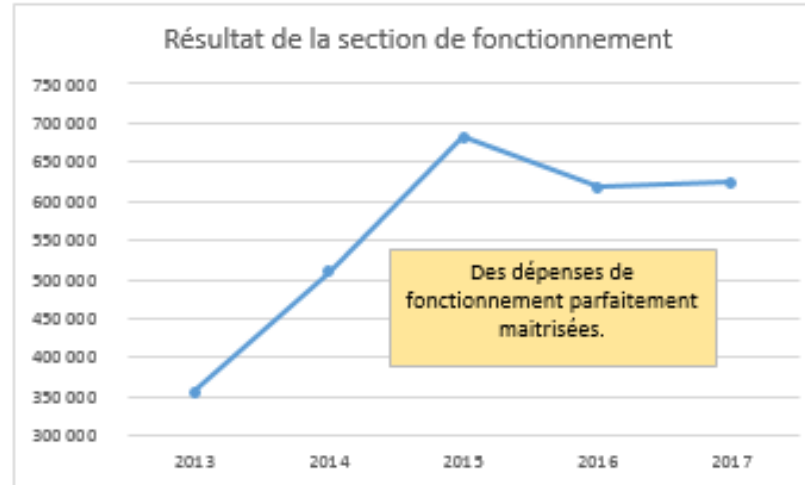




Conseil municipal 18 DECEMBRE 2017

Informations diverses:

Evolution des indicateurs financiers depuis 2013





Indemnités de conseil du comptable du trésor

Il y a lieu de reprendre une délibération permettant (ou pas) d'attribuer, au comptable du trésor gérant notre collectivité, une « indemnité de conseil ». Cette indemnité pouvant être d'un taux variable allant de 0 à 100 % du montant maximum autorisé par la loi; ce montant étant calculé en fonction du budget de la collectivité considérée.

En 2014, nous avons pris une délibération fixant les indemnités de conseil du comptable du trésor à 75 % du montant maximum autorisé, pour toute la durée du mandat. Nous avons pris cette décision afin de se caler avec la baisse du montant indemnitaire destiné aux élus.

Il y a lieu de délibérer cette année en raison de la présence d'un nouveau comptable du trésor assurant l'intérim de la comptable du trésor en titre. Il faut en effet partager, au prorata-temporis, l'indemnité entre les deux agents du trésor.

Il est proposé de maintenir cette indemnité au taux réduit de 75 % du montant maximum autorisé et de la répartir au prorata du temps de service en cas de pluralité d'agent occupant ce poste. Il est également proposé que cette délibération reste valide aussi longtemps qu'une autre délibération sur le même sujet n'est pas prise.

VOTE DU CM





Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018

Pour assurer le bon fonctionnement de la commune, et notamment afin pouvoir assurer le règlement des factures relatives aux travaux engagés mais non encore réalisés mais aussi ceux qui se dérouleront tout au long du premier trimestre 2018, il y a lieu d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018 (qui aura probablement lieu fin mars 2018).

De fait le Maire demande, comme l'autorise la réglementation, l'autorisation d'utiliser (si besoin) les crédits d'investissement, avant le vote du BP 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au BP de l'exercice précédent (BP 2017). Cette délibération avait déjà été prise fin 2014 pour l'année 2015, en 2015 pour 2016 et en 2016 pour l'année 2017.

VOTE DU CM





Délibération Modificative

	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
Fonctionnement	D 6182 : Doc. générale et Technique	1 000.00 €		
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €		
	D 6411 : Personnel titulaire		10 000.00 €	
	TOTAL D 012 : Charges de personnel		10 000.00 €	
Investissements	D 21318 : Autres bâtiments publics		36 400.00 €	
	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		36 400.00 €	
	D 2313 : Immos en cours-constructions	36 400.00 €		
	TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	36 400.00 €		
Fonctionnement	D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 200.00 €	
	TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 200.00 €	
	R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		11 200.00 €	
	TOTAL R 013 : Atténuations de charges		11 200.00 €	

VOTE DU CM





Convention avec la commune de Melisey - scolarisation

Des enfants de la commune sont actuellement scolarisés en classe spécialisées, dites U.L.I.S., sur la commune de Melisey. De part l'absence de ces structures spécifiques sur la commune, la commune se doit de participer financièrement à cette scolarisation hors de la commune de résidence.

La commune de Melisey nous a donc fait parvenir une convention contractualisant cette situation. Montant annuel par enfant : 620 €

Convention:

VOTE DU CM





Accès au terrain multi-activités de Plancher-Bas

Dans le cadre du subventionnement par le CD70 des travaux relatifs à la création d'un terrain multi-activités à Plancher-Bas (voir notre dernier CM), il convient de préciser, par délibération du conseil, que les enfants de l'école élémentaire et du collège y auront un accès prioritaire.

VOTE DU CM





Médecine préventive

L'actuelle convention liant la commune au centre de gestion 70 arrivant à échéance fin décembre 2017, il y a lieu de la renouveler pour la période 2018 – 2020.

Tarif: 0,3 % de la masse salariale

Convention: [convention medecine du travail.pdf](#)

VOTE DU CM





Raccordements Eau / Assainissement rue des carrières

La rue des carrières est l'une des deux zones de Plancher-Bas où la taxe d'aménagement est de 20 % (5% partout ailleurs) en raison des importants travaux d'infrastructures qui y ont été réalisés et qui restent à réaliser. Ces travaux et leur financement par la commune sont précisés dans une délibération de 2010 et à ce titre, la commune a pris en charge les raccordements en conséquence; concernant la dernière construction, cette prise en charge des factures de raccordement a été refusée par la trésorerie (contrairement aux premières...) au motif que la délibération n'est pas assez explicite et ne prévoit notamment pas la paiement du branchement en direct, à la place du propriétaire.

[Mail trésorerie rejet du mandat 1008.msg](#)

Il convient donc de prendre une délibération le précisant, uniquement dans cette zone à 20 % de taxe d'aménagement et qui viendra donc en complément de la première délibération.

VOTE DU CM





Conseil municipal du 31 10 2017

Calendrier à venir:

- *Cérémonie des vœux du Maire le samedi 06 01 2018 à 17 heures, salle Brassens*
- *Semaine sans TV durant la première semaine des vacances scolaires d'hiver (Février 2018)*

Bonne fin de soirée.

Meilleurs vœux 2018 !

